

Intervention « séance
d'expression d'opinions »
publique Bellechasse

Guylaine Grenier, citoyenne

Demande officielle à la ville de Montréal et à la STM

Remettre en question le choix du site qui a été fait, pour ainsi se positionner réellement au service des citoyens et aller au-delà de leurs propres intérêts. Le terrain de la chambre de la jeunesse situé au 410 rue Bellechasse, semble être une option des plus avantageuse.

Il est reconnu que *c'est la contrainte qui force l'innovation*. Alors innovons en intégrant les critères suivants :

- La **conservation des habitations privées déjà existantes** alors que nous sommes justement en pleine crise du logement
- La **sauvegarde de l'intégrité des familles** dont les plus vulnérables
- La **protection pro-active des aidants naturels** qui permettent entre autres, aux personnes âgées de rester à la maison et de soulager le système de la santé
- La **préservation des communautés, des groupes naturels** qui créent des milieux de vie sains, où l'entraide encore une fois, soulage le système en général
- La **reconnaissance du pouvoir citoyen**, capable de connaître son milieu, ses besoins et d'inventer des solutions sur **son territoire**

Et finalement

- Les **responsabilités qui appartiennent au gouvernement du Québec, à la ville de Montréal et à la STM**. Au bas mot, celles d'exploiter judicieusement les terrains dont elles sont propriétaires et de planifier en tenant compte de ce qui a été nommé précédemment